



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 13182

Texte de la question

Dans son intervention télévisée du 14 juillet dernier, le chef de l'Etat faisait part aux Français des trois chantiers prioritaires qu'il s'assignait pour la durée de son quinquennat. L'un d'eux consistait en une particulière attention devant être portée aux personnes souffrant de handicaps qui, selon ses propos, « n'ont pas encore trouvé leur place convenablement de façon digne » dans notre société. On ne peut bien évidemment que souscrire à ces propos en ce sens que tous les citoyens, qu'ils souffrent d'un handicap ou non, doivent être en mesure de pouvoir bénéficier des mêmes services et des mêmes droits sur l'ensemble du territoire, notamment en matière d'éducation. Il convient d'ailleurs de rappeler que, sous la précédente législature, de nombreux progrès ont été faits en matière d'accueil des jeunes handicapés à l'école. Aujourd'hui, les personnes handicapées, les associations qui les représentent et l'ensemble du personnel oeuvrant au quotidien pour le mieux-vivre des handicapés sont inquiets devant les manques de réponses aux questions qu'ils posent, que ce soit en matière de reconnaissance des droits des handicapés ou de mesures destinées à favoriser leur autonomie. M. Michel Delebarre demande donc à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées qu'il lui apporte des précisions sur les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement en la matière, en particulier au cours de l'année européenne des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13182

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1570